

# U<sup>2018</sup>NSS

## 56 – Volleyball

Mise à jour : DN : 15 octobre 2017  
SR : 17 octobre 2017



# Sommaire

---

Introduction	Page 3
<b>I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible</b>	Page 4
Compétition	Page 4
Sections Sportives	Page 5
Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence	Page 6
Championnats de France Equipes Etablissement	Page 7
Précisions Championnats d'Académie Equipes Etablissement Jeune Coach au niveau Académique	Page 12
Précisions Critérium Académique Benjamins	Page 14
Championnats de France Equipes Excellence	Page 15
Saisie en ligne sections sportives scolaires	Page 17
Précisions Championnats d'Académie Equipes Excellence Jeune Coach au niveau Académique	Page 18
Points attribués et gestion des égalités	Page 19
<b>II. Pour un sport scolaire innovant</b>	Page 20
<b>III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable</b>	Page 22
Le Jeune Coach	Page 25
Les Membres de la Commission Mixte Nationale	Page 27
Les Personnes Ressources de l'Académie de Nantes	Page 27
Annexes 1 à 4 – Equipes non autorisées à participer aux Championnats	Page 28
Annexe 5 - Points de pénalité	Page 32

# Introduction

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Volleyball a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées<sup>1</sup>.

Valable l'année scolaire 2017 - 2018, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

---

<sup>1</sup> Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



## Accessibilité

**Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde**

## Compétition

### Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier **Régional** des Championnats **CA – IA – CF** », régulièrement mis à jour sur le site (**OPUSS, Rubrique « Ma région »**).

### Catégories d'âge 2018

Benjamins	nés en 2005 2006 et 2007
Minimes	nés en 2003 et 2004
Cadets	nés en 2001 et 2002
Juniors	nés en 1999 et 2000
Seniors	nés en 1998 et avant

### Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

### Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

## Sections Sportives

ACTIVITE	SSS Rect	TYPE	NOM_ETAB	VILLE_ETAB	DEP	MF	MG	LYCF	LYCG
VOLLEY BALL	Rect	COL	JACQUES MONOD	LAVAL	53	1	0		
VOLLEY BALL	Rect	LYC	JEAN PERRIN	REZE	44				1

**RAPPEL :** Pour participer en Equipe d'Établissement à partir du niveau académique, l'établissement devra s'être engagé et avoir joué en Championnat Excellence dans le même sport et dans la même catégorie d'âge et de sexe s'il existe (sauf dérogation régionale)



Equipe Etablissement OK



Equipe Etablissement non autorisée

Pour info...

VOLLEY BALL	LYC	RAPHAEL ELIZE*	SABLE SUR SARTHE	72	Pôle - CF
-------------	-----	----------------	------------------	----	-----------

\*Qualification des pôles via la FFVB

# Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2016 et 2017), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2016), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 22 décembre 2017 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes **Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2017 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2017 (Annexe 4).
- les **Associations Sportives** « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Volleyball**, des Pôles Espoir de la FFVB ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFVB et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFVB (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève «conventionné»** appartenant à des Centres de formation et/ou dans un effectif de la Ligue Professionnelle.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Volleyball par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.



Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2015 – 2016 et/ou 2016 – 2017), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 23 décembre 2017.

# **Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Volleyball à 4 Minimes, Cadets, Juniors Garçons et Lycées Filles**

## Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	6 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat <ul style="list-style-type: none"> <li>- minimes avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum dans la composition d'équipe) Surclassement interdit des B3</li> <li>- cadets avec M2, C1, C2 Surclassement interdit des M1</li> <li>- juniors avec C2, J1, J2</li> <li>- Lycées Filles avec M2, C1, C2, J1, J2 Surclassement interdit des M1</li> </ul>
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 4
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	4
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	6
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	6
BALLON	MOLTEN
NOMBRE DE SETS POUR UN MATCH PAR JOUR	3 sets gagnants
NOMBRE DE SETS SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 sets gagnants
NOMBRE DE SETS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 sets gagnants
MIXITÉ	Pas de mixité

	<b>MINIMES</b>	<b>CADETS</b>	<b>JUNIORS</b>	<b>LYCÉES FILLES</b>
HAUTEUR DES FILETS	F : 2,10 G : 2,24	G : 2,35	G : 2,43	F : 2,24
TAILLE DES TERRAINS	7m x 14m			

### Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS à 4
	Maillot numéroté devant et derrière obligatoire (maillot de club interdit, cf. règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>16</b> maximum en M, C et Lycées Filles <b>12</b> maximum en J
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimales filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimales garçons Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement cadets Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement juniors Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées filles



## Modalités de qualification 16 équipes<sup>2</sup>

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
<b>1</b>	Amiens	Lille		<b>1</b>
<b>2</b>	Créteil	Paris	Versailles	<b>2</b>
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen	<b>2</b>
<b>4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	<b>2</b>
<b>5</b>	Besançon	Dijon		<b>1</b>
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours		<b>2</b>
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	<b>1</b>
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	<b>2</b>
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse		<b>1</b>
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	<b>1</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>15</b>

+ 16<sup>ème</sup> place

Si **0** équipe des Ultramarins  
 Si **1** équipe des Ultramarins  
 Si **2** équipes des Ultramarins

**1** équipe de l'Académie organisatrice  
 Qualifiée  
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

## Modalités de qualification 12 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
<b>1</b>	Amiens	Lille		<b>1</b>
<b>2</b>	Créteil	Paris	Versailles	<b>2</b>
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen	<b>1</b>
<b>4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	<b>1</b>
<b>5</b>	Besançon	Dijon		<b>1</b>
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours		<b>1</b>
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	<b>1</b>
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	<b>1</b>
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse		<b>1</b>
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	<b>1</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>11</b>

+ 12<sup>ème</sup> place

Si **0** équipe des Ultramarins  
 Si **1** équipe des Ultramarins  
 Si **2** équipes des Ultramarins

**1** équipe de l'Académie organisatrice  
 Qualifiée  
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

<sup>2</sup> Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 18 avril 2018 pour les minimes G et F, cadets
- 7 mars 2018 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

## Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2016 selon la méthode des serpentins.

### 16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2017	IA du 3 <sup>ème</sup> 2017	IA du 2 <sup>ème</sup> 2017	IA du 4 <sup>ème</sup> 2017
IA du 8 <sup>ème</sup> 2017	IA du 7 <sup>ème</sup> 2017	IA du 6 <sup>ème</sup> 2017	IA du 5 <sup>ème</sup> 2017
IA du 9 <sup>ème</sup> 2017	IA du 10 <sup>ème</sup> 2017	IA du 11 <sup>ème</sup> 2017	Ultramarin Ou Académie organisatrice
IA du 15 <sup>ème</sup> 2017	IA du 14 <sup>ème</sup> 2017	IA du 13 <sup>ème</sup> 2017	IA du 12 <sup>ème</sup> 2017

### 12 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2017	IA du 3 <sup>ème</sup> 2017	IA du 2 <sup>ème</sup> 2017	IA du 4 <sup>ème</sup> 2017
IA du 8 <sup>ème</sup> 2017	IA du 7 <sup>ème</sup> 2017	IA du 6 <sup>ème</sup> 2017	IA du 5 <sup>ème</sup> 2017
IA du 9 <sup>ème</sup> 2017	IA du 10 <sup>ème</sup> 2017	IA du 11 <sup>ème</sup> 2017	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1<sup>er</sup> tour de poule.

## Précisions Championnats d'Académie Equipe Etablissement Volleyball à 4

<p>JEUNES OFFICIELS</p>	<p><u>Au Championnat d'Académie</u>            Chaque équipe doit être accompagnée au minimum d'un jeune officiel certifié de niveau 1 départemental minimum (niveau 2 académique si possible).            Il peut être joueur si l'organisation sportive le permet et dans le respect du nombre maximum de joueurs autorisés dans la composition d'équipe : Si X joueurs maxi pour un tournoi, le jeune officiel ne peut-être joueur que s'il est aussi dans la liste des X joueurs autorisés. Même règle si plusieurs jeunes officiels potentiels.            Si pas de jeune officiel ou jeune officiel ne pouvant certifier son niveau (ni carte, ni attestation d'un service UNSS) : → en début de tournoi, tirage au sort d'un joueur différent par match qui sera à la table. Un joueur pourra être protégé.            Il peut être d'une autre AS du département mais dans ce cas, signature et tampon des 2 chefs d'établissement sur la feuille de composition d'équipe. Il ne peut être joueur.  <b>Dès la phase Académique, en cas de défaut de Jeune Arbitre de niveau départemental, l'équipe ne pourra prétendre à une qualification.</b>  <u>Au tournoi inter Académique</u>            L'organisateur de la compétition choisira la formule la plus adaptée pour superviser les arbitres en présence, obligatoirement de niveau académique.  <b>En cas de défaut de Jeune Arbitre de niveau académique, l'équipe ne pourra prétendre à une qualification.</b></p>
<p>Jeune Coach</p>	<p><u>Au Championnat d'Académie de Sports Collectifs</u>  <b>Le Jeune Coach est fortement conseillé, mais n'est pas obligatoire.</b>      - Il peut être joueur / concurrent.      Vous pourrez identifier le Jeune Coach au moment de l'inscription en ligne sur OPUSS (Champ personnalisé : « Jeune Coach ? Oui\Non »). Les Jeunes Coaches présents seront valorisés au moment de la remise des récompenses.      L'absence de Jeune Coach ne pénalise pas la qualification de l'équipe pour la suite des compétitions.</p> <p><u>Pour les finalités inter-académiques de Sports Collectifs</u>      Les règles de présence sont les mêmes que pour le Championnat d'Académie.</p> <p>*Ces souplesses ne sont valables que pour cette année de « transition ».</p> <p><b>TRES IMPORTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas de qualification au Championnat de France, l'équipe doit se mettre en conformité avec les règles de présence imposées par la Fiche Sport Nationale (Voir plus haut).</li> <li>• Le Jeune Coach ne peut pas être d'une autre AS.</li> </ul>

<p>COMPETITION REGIONALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>× Equipes qualifiées : les 5 champions départementaux dans chaque catégorie d'âge et de sexe (BF/BG/MF/MG/CG/JG/LYCF). Repêchage pour éviter les tournois avec moins de 3 équipes.</li> <li>× Organisation sportive en 2 sets gagnants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tournoi global à 5 garantissant l'équité sportive <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Victoire du set en 15 pts avec 2 pts d'écart</li> </ul> </li> <li>• Si 4 équipes : tournoi global <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Victoire du set en 21 pts avec 2 pts d'écart</li> </ul> </li> <li>• Si 3 équipes : tournoi triangulaire <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Victoire du set en 25 pts avec 2 pts d'écart</li> <li>○ Victoire du dernier set en 25 pts avec 2 pts d'écart</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>En cas de forfait pour un match, l'équipe est entièrement retirée du classement (pas de forfait partiel). Ne pas tenir compte des matches concernant une équipe qui n'a pas terminé le championnat</p>
<p>Finalité Inter-Acad Nantes-Orléans Tours Qualification au CF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>× <b>Pour les MF, MG, LYCF et CG</b> : l'IA Nantes-Orléans Tours a <u>2</u> <b>qualifiés au CF</b>. Le champion d'Académie est qualifié directement au CF. <b>Pas de finalité inter-académique.</b></li> <li>× <b>Pour les JG</b> : l'IA Nantes-Orléans Tours a <u>1</u> <b>qualifié au CF</b>. Un match sec aura lieu entre les 2 champions d'Académie.</li> </ul>

## Précisions Critérium Académique Benjamins VolleyBall

Cette finalité académique a lieu pendant les Championnats d'Académie Equipe Etablissement.  
Pour les points qui ne sont pas abordés ci-dessous, se référer aux précisions des Championnats d'Académie Equipe Etablissement.

<b>REGLES SPECIFIQUES</b>	<b>BENJAMIN(E)S (Finalité Académique)</b>
Quotas dans la composition d'équipe	Pas de B3 sur liste SSS
Mixité	Autorisée en BG
Hauteur des filets	F : 2,10 m G : 2,10 m

# **Championnats de France UNSS Excellence Volleyball à 6 Minimes, Lycées Garçons et Filles**

## Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France, ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée,
- ou au moins **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

## Associations Sportives obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives ayant atteint en 2017 les 1/2 finales des championnats de France Excellence,
- Les Associations Sportives 1/4 de finaliste 2016 et 2017 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - Mixité interdite  Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement) <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de joueurs pour 1 match : 12</li><li>- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12</li><li>- Nombre de sets (si 1 seul match dans la journée) : 3 sets gagnants</li><li>- Nombre de sets en tournoi : 2 sets gagnants</li></ul> Lycées avec C1, C2, J1 <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de joueurs pour 1 match : 12</li><li>- Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12</li><li>- Nombre de sets (si 1 seul match dans la journée) : 3 sets gagnants</li><li>- Nombre de sets en tournoi : 2 sets gagnants</li></ul>
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur.

## Informations complémentaires

RÈGLEMENT	FFVB à 6			
	Maillot d'AS obligatoire (maillot de club interdit, cf. règlement fédéral)			
HAUTEUR DE FILET	<b>MF</b>	<b>MG</b>	<b>LYC F</b>	<b>LYC G</b>
	2,18	2,24	2,24	2,43
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale			
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS			
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>12</b> maximum en M <b>8</b> maximum en Lyc			
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons Champion de France UNSS Excellence Lycées Garçons Champion de France UNSS Excellence Lycées Filles			

|| Pour la qualification ISF, le champion de France recevra un Pôle FFVB désigné par la FFVB et le vainqueur de ce match sera qualifié au Mondial ISF de BRNO en République Tchèque du 2 au 10 juin 2018.

Dans la suite de la préparation du pool des 2 Jeunes Arbitres qui seront envoyés au Mondial ISF de 2018, les JA détectés lors des CF de Rennes en 2017 seront convoqués.



# Modalités pour les Associations Sportives Excellence

---

## Saisie en ligne des Équipes Excellence<sup>3</sup>

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 13 octobre 2016

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 13 octobre 2017 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

## Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

### **Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

- 23 décembre 2017

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, **TOUS** les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Volleyball par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

## Les compositions des poules des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1 <sup>ère</sup> Sortie	A1
2 <sup>ème</sup> Sortie	B1
3 <sup>ème</sup> Sortie	C1
4 <sup>ème</sup> Sortie	D1

2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2	B2	C2	D2	puis :
A3	B3	C3	D3	puis éventuellement :
A4	B4	C4	D4	

---

<sup>3</sup> Toutes les Sections Sportives Scolaire dépendant de la FFVB doivent s'inscrire en Excellence

## Précisions Championnats d'Académie Equipe Excellence Volleyball à 6

JEUNES OFFICIELS	Les règles de présence sont identiques aux Championnats Equipe Etablissement.
Jeune Coach	<p><u>Au Championnat d'Académie de Sports Collectifs</u>  Le Jeune Coach est fortement conseillé, mais n'est pas obligatoire.  - Il peut être joueur / concurrent.  Vous pourrez identifier le Jeune Coach au moment de l'inscription en ligne sur OPUSS (Champ personnalisé : « Jeune Coach ? Oui\Non »). Les Jeunes Coachs présents seront valorisés au moment de la remise des récompenses.  L'absence de Jeune Coach ne pénalise pas la qualification de l'équipe pour la suite des compétitions.</p> <p><u>Pour les finalités inter-académiques de Sports Collectifs</u>  Les règles de présence sont les mêmes que pour le Championnat d'Académie.</p> <p>*Ces souplesses ne sont valables que pour cette année de « transition ».</p> <p><b>TRES IMPORTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas de qualification au Championnat de France, l'équipe doit se mettre en conformité avec les règles de présence imposées par la Fiche Sport Nationale (Voir plus haut).</li> <li>• Le Jeune Coach ne peut pas être d'une autre AS.</li> </ul>

### Championnat Inter-Académies

#### Minimes Filles

- l'IA Nantes-Orléans/Tours-Dijon a 1 qualifié au CF. Un tournoi triangulaire aura lieu entre les 3 équipes.

#### Lycées Garçons

- l'IA Nantes / Orléans Tours / Poitiers a 2 qualifiés au CF. Un tournoi triangulaire aura lieu entre les 3 équipes.

**Pensez à consulter régulièrement le calendrier SPCO Excellence sur OPUSS dans la rubrique « Articles publiés par le Service Régional » : SPORTS CO EXCELLENCE - Calendrier/Annuaire.**

Le fichier s'appelle : 18 SPCO\_Excendance\_Annuaire\_Calendrier\_30-09-2017 14h00.xls (à chaque mise à jour, nous changeons la date du fichier)

## Points attribués et gestion des égalités<sup>4</sup>

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait: match gagné 2 ou 3 sets à 0 (25 – 0)

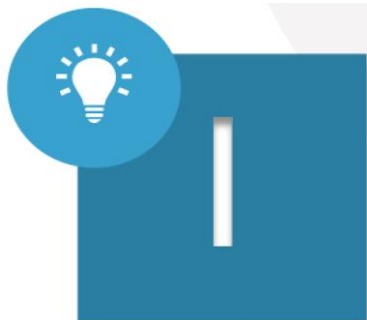
**En cas d'égalité à la fin des poules,** utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prise en compte du quotient général entre les sets marqués et ceux concédés.
2. Si une égalité persiste, prise en compte du quotient général entre les points marqués et ceux concédés.
3. Si une égalité persiste donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
4. Si une égalité persiste prendre le quotient particulier entre les sets marqués et ceux concédés, puis prise en compte du quotient particulier entre les points marqués et ceux concédés.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

<sup>4</sup> En Volley-ball, et lors de poule de trois équipes, le 1<sup>er</sup> match sera tiré au sort ;

le 2<sup>ème</sup> match opposera l'équipe vainqueur du 1<sup>er</sup> match à la 3<sup>ème</sup> équipe ;

le 3<sup>ème</sup> match opposera l'équipe perdante du 1<sup>er</sup> match à la 3<sup>ème</sup> équipe.



## Innovation

**Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité**

### Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

### Filles

Harmonisation entre les catégories garçons et filles et avec les autres les sports collectifs UNSS.

### International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Une réflexion sera entamée pour une rencontre internationale en filles.

### Club Jeune

- Un outil de partenariat pour une pratique continue du volley des élèves de collège et lycée,
- Une ouverture de l'AS de l'établissement sur la vie de la cité,
- Une convention établie entre l'UNSS et la FFVB,
- Une AS affiliée à la FFVB avec une autorisation de la Direction Départementale UNSS et une validation de la Ligue Régionale FFVB,
- **Une licence UNSS -FFVB unique** donnant droit aux actions UNSS et aux actions FFVB pouvant mentionner la double appartenance, permettant de jouer dans les 2 structures,
- Un parrainage par un club civil, un Comité ou une Ligue qui fait l'objet d'une convention avec des aides réciproques,
- Une affiliation et 15 licences gratuites ainsi que le responsable pour une création.

### Handicap

Un recensement des actions à destination des élèves en situation de handicap sur tout le territoire sera effectué.

Lors des championnats de France minimes par équipe d'établissement, un tournoi opposant les équipes présentes, sera organisé en volley assis.

## Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- Le protocole de fin de match sera appliqué pour toutes les rencontres.

### **Textes de Référence :**

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

## Sécurité

### **Textes de Référence :**

- LC Sécurité



## Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



## 1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

## 2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## 3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFVB

La convention entre l'UNSS et la FFVB précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFVB.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel Volleyball.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel régional Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

### **Passerelle UNSS - FFVB**

1. Arbitre validé National en 4 X 4 (Chpt de France et par un membre CMN obligatoirement) sera validé arbitre jeune FFVB (ou Arbitre Départemental si + de 18 ans)  
Pratique et théorie étant contrôlées sur le support Chpt de France.
2. Arbitre validé National en 6 X 6  
Idem cas précédent
3. Arbitre Académique en 4 X 4  
Pas de validation possible Arbitre jeune FFVB / Arbitre Départemental compte tenu de la disparité importante qui existe dans la formation et la validation en filière UNSS.
4. Arbitre Académique en 6 X 6  
Pas de validation automatique. Charge à la CDA ou à la CRA concernée de vérifier par des épreuves pratiques et / ou théoriques le niveau atteint par le candidat.

## Passerelle FFVB - UNSS

1. Arbitre Jeune / Départemental FFVB (épreuve pratique et théorique) sera validé Arbitre Académique UNSS mais se soumettra à l'examen écrit sur un Chpt de France pour une éventuelle validation Nationale (cette note permettant au candidat la prise de points pour l'épreuve du Baccalauréat).

NB : Afin de rendre possible la réciprocité évoquée plus avant, il serait souhaitable qu'un membre de la FFVB dont les compétences sont reconnues en terme d'arbitrage puisse être présent lors des phases finales des différents chpts de France UNSS.

- Membre CCA
- Pool des superviseurs CCA
- Arbitre référent géographiquement disponible sur proposition de la CRA concernée par la compétition UNSS.

Communication sera faite des différentes implantations des finales Nationales UNSS à la FFVB dès lors que le calendrier en sera établi. Ajout d'une case FFVB dans le tableau des désignations CMN pour les championnats de France.

En résumé voici les différentes possibilités sous la forme d'un tableau

	<b>4 X 4</b>	<b>6 X 6</b>
Arbitre International UNSS	Sans objet	Arbitre Jeune FFVB ou Départemental si + de 18 ans
Arbitre National UNSS	Arbitre Jeune FFVB ou Départemental si + de 18 ans	Arbitre Jeune FFVB ou Départemental si + de 18 ans
Arbitre Académique UNSS	Pas de validation automatique FFVB CDA / CRA restent maître d'oeuvre	Pas de validation automatique FFVB CDA / CRA restent maître d'oeuvre
Arbitre Départemental Ou district UNSS	Pas d'équivalence possible	Pas d'équivalence possible
Arbitre Jeune Ou Départemental FFVB	Validation arbitre Académique Avec épreuve théorique UNSS Validation Nationale possible	Validation arbitre Académique Avec épreuve théorique UNSS Validation Nationale possible

### 3.2. Le Jeune Entraîneur

Il est désormais possible de former un Jeune Entraîneur UNSS au sein de l'association sportive de l'établissement.

Les documents de formation et de certification sont à consulter sur OPUSS.

Le Jeune Entraîneur UNSS de Niveau 2 peut obtenir une équivalence de certification à la FFV dès lors qu'il est licencié à la FFV. Il doit pour cela satisfaire à 20 heures d'encadrement dans un club.



#### 4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

#### 5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs - animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coachs et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (tee shirt Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (tee shirt Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (tee short Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée.
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Participation aux obligations administratives</li> <li>-inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings</li> <li>&gt;participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant</li> <li>&gt;participation à la gestion des remplacements</li> <li>&gt;participation au respect des protocoles d'avant et d'après match</li> <li>&gt;participation au respect des biens et des personnes</li> </ul>
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Gestion des obligations administratives</li> <li>-inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings</li> <li>&gt;gestion de l'échauffement</li> <li>&gt;gestion des remplacements</li> <li>&gt;participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle)</li> <li>-participation aux choix stratégiques</li> <li>-participation à la modération des comportements des joueurs</li> <li>-veille au respect des protocoles d'avant et d'après match</li> <li>-veille au respect des biens et des personnes</li> </ul>

### Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Philippe DEKEYSER

## FFVB

**Franck VACHER**

Olivier SITRUK

Michelle AKILIAN

## UNSS

Sophie CAILLOT

Alain CORNICARD

Thierry SUC

Responsable Communication

Gildas THANGUY

Patrick PRÉVOST

Xavier PIBOTEAU

**Annabelle CONTIN**

## Délégués techniques UNSS

Mylène TOUBANI-BARDET

Laëtitia PICARD

Serge RAINERI

## Référent FFVB

Johann MOREL

## Réseau informatique

Pascal COMBETTES

## Personnes ressources de l'Académie de Nantes

---

Directeur de l'UNSS Régionale en charge de l'activité : Thomas GRENA PIN

Magali HAROUNE

Lyc Douanier Rousseau

Laval (53)

Soizic MAHEO

Clg P. Dubois

Laval (53)

Coralie LUYS

Clg Pasteur

Yvré l'Evêque (72)

Stéphane FLEURET

Clg La Reinetière

Ste Luce sur Loire (44)

# Annexe 1

---

## **Associations Sportives 1/4 de finalistes 2016 et 2017 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

---

### **Volleyball Minimes Filles**

---

Col Les Mûriers CANNES LA BOCCA	NICE
---------------------------------	------

---

### **Volleyball Minimes Garçons**

---

Col Charles Gounod CANTELEU	ROUEN
-----------------------------	-------

Col Antoine de Saint Exupéry SAINT LAURENT DU VAR	NICE
---	------

---

### **Volleyball Lycées Filles**

---

Lyc Émile Zola RENNES	RENNES
-----------------------	--------

Lyc Carnot CANNES	NICE
-------------------	------

---

### **Volleyball Cadets**

---

Lyc Cormontaigne METZ	NANCY/METZ
-----------------------	------------

Lyc Émile Zola RENNES	RENNES
-----------------------	--------

### **IMPORTANT**

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

## Annexe 2

---

### **Associations Sportives ayant atteint en 2017 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

#### **Volleyball Minimes Filles**

---

Col Émile Zola KINGERSHEIM	STRASBOURG
Col Saint Pierre CALAIS	LILLE
Col La Chesneraie PUYRICARD	AIX/MARSEILLE
Col La Vallée SÉNART	VERSAILLES

---

#### **Volleyball Minimes Garçons**

---

Col Paul Verlaine MAIZIÈRES LES METZ	NANCY/METZ
Col de l'Estey SAINT JEAN D'ILLAC	BORDEAUX
Col André Malraux ASNIÈRES	VERSAILLES
Col Professeur Marcel Dargent LYON	LYON

---

#### **Volleyball Lycées Filles**

---

Lyc Bréquigny RENNES	RENNES
Lyc Raymond Naves TOULOUSE	TOULOUSE
Lyc Venise Verte NIORT	POITIERS
Lyc Albert Schweitzer MULHOUSE	STRASBOURG

---

#### **Volleyball Lycées Garçons**

---

Lyc Joliot Curie SÈTE	MONTPELLIER
Lyc Jean Perrin REZÉ	NANTES
Lyc Auguste Renoir ASNIÈRES	VERSAILLES
Lyc Albert Schweitzer MULHOUSE	STRASBOURG

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

## Annexe 3

---

### **Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

---

---

---

## Annexe 4

---

### **Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2017 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

---

---

---

## Annexe 5

---

---

### Points de Pénalité

---

1 carton rouge	= 2 points
Carton jaune et rouge ensemble	= 3 points
Carton jaune et rouge dans deux mains distinctes (disqualification du match)	= 5 points

Les points de pénalité sont indépendants des points marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.